

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 21/01/2015

Monsieur le président,

S'associant pleinement à sa Confédération, le Syndicat National F.O. des Finances Publiques dénonce l'acte de barbarie commis le 7 janvier 2015 dans les locaux de l'hebdomadaire Charlie Hebdo. Attaché à toutes les valeurs de la République, le Syndicat soutient que la liberté d'expression est une liberté fondamentale de notre démocratie. Il exprime son entier soutien et sa solidarité aux proches de toutes les personnes assassinées lors de ces attentats.

Les événements récents sur fond de crise économique persistante ne doivent pas faire oublier les nombreux points de désaccord avec le gouvernement tant dans la mise en œuvre du pacte de responsabilité que du projet de loi Macron et de révision générale des missions de l'État.

Nous rappelons que les suppressions massives d'emplois de ces dernières années à la DGFIP préfigurent l'abandon de pans entiers de missions. Actuellement, les simplifications de service et les restructurations incessantes pénalisent la collecte de l'impôt nécessaire à l'investissement public, et obèrent la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Le maintien de la présence de l'État sur l'ensemble de ses missions, au plus près du citoyen, sur tout le territoire préserve davantage que de longs discours les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Nous nous opposons à la démarche stratégique qui prépare la réduction du maillage territorial et, à terme, le démantèlement du réseau comptable. Dans ce but, la Direction Générale a imposé la réduction des horaires d'ouverture au public de nos services.

La volonté de réduire le service public sous couvert d'améliorer les conditions de travail des agents n'est qu'un leurre visant à vider nos accueils et à pousser les usagers vers la dématérialisation et la communication virtuelle. L'expérimentation des centres de contacts participe de cette même logique. Il n'est que de constater l'impact de cette évolution à marche forcée sur le personnel de tout grade et la souffrance au travail qui grandit dans l'exécution quotidienne de nos missions.

Le présent CTL comporte en premier point la mise en place des pôles de contrôles revenus patrimoine (PCRP). Nous sommes en présence d'un dossier strictement identique à celui de 2012. Nous restons dubitatifs sur les bénéfices de cette réforme à effectif constant censée améliorer le contrôle du patrimoine.

Le second point porte sur le schéma pluriannuel d'adaptation du réseau. Ce sujet, source d'interrogation et d'inquiétude pour tout le réseau se résume à une présentation des structures fonctionnelles et leur implantation géographique. Les orientations sont la simple reprise des éléments généraux du document de la démarche stratégique sans en dégager les pistes locales. Quand les éléments du département du Nord, gardés confidentiels jusqu'à maintenant seront-ils enfin présentés aux représentants des personnels ?

LES ELUS FO-DGFIP